Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026066-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Traitement de la façade ouest de la médiathèque – Choix de l'entreprise et approbation de l'offre

Face aux problèmes d'humidité récurrents à la médiathèque, il apparaît nécessaire de procéder au rejointoiement des façades en pierres de l'ancienne maison paroissiale. En effet, ces travaux n'ont pas été réalisés lors de l'acquisition du bâtiment.

Par délibération n°2025/03/7 en date du 3 mars 2025, le Conseil municipal a proposé d'effectuer ces travaux en deux temps : les façades nord et sud ont ainsi été traitées en priorité en 2025 (pour mémoire, 20 029 € HT), et le traitement du pignon ouest étant réalisé en 2026.

Afin de parfaire l'étanchéité de ces façades, les services techniques municipaux appliqueront une crème hydrofuge, permettant ainsi de boucher la porosité des moellons.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Lanvaudanaise d'Hennebont, titulaire du lot gros œuvre lors des travaux de construction de la médiathèque. Ce devis, s'élevant à 14 895,65 € HT, était joint au bordereau et les élus ont été invités à en prendre connaissance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026066-DE

Le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 pérennise le seuil dérogatoire de 100 000 € pour les marchés publics de travaux. Ainsi, la commune peut conclure sans publicité ni mise en concurrence préalables un marché de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Compte-tenu du contexte, Monsieur Richard Potel souhaite que la société Lanvaudanaise puisse intervenir pour effectuer ces travaux.

Ainsi, considérant l'intérêt de remédier rapidement au problème d'humidité persistant constaté au niveau de la médiathèque,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DONNE SON ACCORD pour effectuer les travaux décrits ci-dessus.

Article 2 : DÉCIDE DE RETENIR l'entreprise Lanvaudanaise dont le siège social est situé à Hennebont pour le rejointoiement du pignon ouest de la médiathèque, dont le devis s'élève à 14 895,65 € HT.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, compte d'imputation 2313.

Article 4 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant légal, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56400 (Morbihan)